

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 5 juillet 2021 à 19 heures, au collège Saint-Sacrement situé au 901, rue Saint-Louis à Terrebonne, sous la présidence du maire Marc-André Plante et à laquelle étaient présents via visioconférence et en présentiel, les conseillères et les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

formant quorum.

Le conseiller monsieur Serge Gagnon a assisté à la séance via visioconférence.

Étaient également présents monsieur Alain Marcoux, directeur général, monsieur Stéphane Larivée, directeur général adjoint - développement durable, et Me Jean-François Milot, greffier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 411-07-2021

PROPOSÉE PAR : Robert Brisebois

APPUYÉE PAR : Jacques Demers

QUE la séance soit ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS DES ÉLUS CONCERNANT UN SUJET À L'ORDRE DU JOUR, LE CAS ÉCHÉANT

Le conseiller monsieur Simon Paquin déclare son intérêt concernant le point 17.1 à l'ordre du jour, « *Remaniement sur les commissions et comités* », et s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO : 412-07-2021

PROPOSÉE PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉE PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 5 N, soit le dépôt séance tenante d'une pétition relative au Club de Golf des Moulins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

RÉSOLUTION NO : 413-07-2021

PROPOSÉE PAR : Jacques Demers
APPUYÉE PAR : Yan Maisonneuve

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021 soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉPÔTS

RÉSOLUTION NO. : 414-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif des 2, 9, 16 et 23 juin 2021 ainsi que de la séance extraordinaire du 7 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 415-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du certificat du cahier d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt numéro 806.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 416-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller monsieur Jacques Demers en date du 17 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 417-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la correspondance du 17 juin 2021 du Directeur général des élections du Québec concernant une plainte déposée contre le conseiller monsieur Robert Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 418-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-721-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par le comité exécutif pour la période du 29 avril au 26 mai 2021, le tout conformément à l'alinéa 1 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 419-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-722-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$, pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 5 juin 2021, le tout conformément à l'article 77 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires et l'alinéa 2 de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 420-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-723-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du journal des écritures de budget pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, le tout conformément aux articles 29, 30 et 31 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 421-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-724-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt de la liste des paiements émis pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, le tout conformément à l'article 47 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 422-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-725-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport de création et d'abolition d'un poste permanent, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 423-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-726-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2021, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 424-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du mémoire transmis par un regroupement de citoyens contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement de Lachenaie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 425-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-769-REC du comité exécutif extraordinaire du 5 juillet 2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt du rapport intitulé « *Analyse comparative sur le traitement des requêtes de circulation dans les grandes villes du Québec* » et des recommandations de la Direction générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 426-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une correspondance du conseiller monsieur Robert Morin relative à son adhésion au caucus de l'opposition officielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 427-07-2021

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance du dépôt d'une pétition relative au Club de Golf Des Moulins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

7. RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

Les questions ont été lues par une conseillère en communication à la Direction des relations avec les citoyens et des communications, et répondues par le maire, un(e) conseiller(ère) municipal(e) ou un représentant de la Ville qui a été désigné lors de cette séance.

8. DIRECTION GÉNÉRALE – GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLUTION NO. : 428-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-606-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 3501-1, intitulé « *Règlement modifiant le règlement sur la population animale* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 429-07-2021

ATTENDU la résolution du conseil municipal du 7 juin 2021 portant le numéro 352-06-2021 et nommant la conseillère madame Nathalie Ricard à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} juillet au 7 novembre 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne abroge la résolution numéro 352-06-2021 du 7 juin 2021, laquelle est substituée par la présente résolution.

QUE le conseil municipal nomme la conseillère madame Brigitte Villeneuve à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 juillet au 7 novembre 2021.

QUE lors de l'absence du maire, la conseillère madame Brigitte Villeneuve soit autorisée à signer ou endosser, conjointement avec le trésorier, les chèques, billets promissoires et autres effets de commerce, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ainsi que tout autre document, tel que les protocoles d'entente, contrats, etc.

QUE le conseil municipal remercie la conseillère madame Nathalie Ricard pour le travail accompli au cours des six (6) derniers mois à titre de mairesse suppléante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 430-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-729-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la promesse d'achat par la Ville de Terrebonne à Alary Immobilier inc. pour les lots 2 915 909 et 2 915 915 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 505,3 mètres carrés, au montant de 2 400 000 \$ (soit un total de 2 759 400 \$, taxes incluses), et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente, dont notamment mais sans limitation, les conditions suivantes :

- L'entrée en vigueur du règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de permettre une mixité des usages commerciaux et résidentiels de l'immeuble;
- L'obtention par l'acheteur d'une confirmation écrite de la Direction du génie et de l'environnement à l'effet que le réseau sanitaire de la Ville de Terrebonne actuellement construit est nettement suffisant, notamment quant à la construction de ses conduites, afin de recueillir les eaux d'un projet immobilier d'au minimum 100 logements.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse d'achat incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de vente, substantiellement conforme à la promesse d'achat, à être préparé par le notaire mandaté par la Ville ainsi que tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 431-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-730-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la recommandation CE-2021-730-REC, a mandaté la Direction du greffe et des affaires juridiques afin de procéder à la confection d'une convention de développement ainsi que des protocoles en découlant afin de mener à terme les trois (3) phases du projet prévues, telles qu'illustrées aux annexes du Plan d'aménagement de transects d'Urbanova « PAT-10 » jointes au dossier décisionnel.

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le concept de l'ensemble du Plan d'aménagement de transects d'Urbanova, phase 1 « PAT-10 », et ce, selon les conditions suivantes :

- **QUE** la confection de la convention de développement ainsi que des protocoles d'entente soient conformes aux principes contenus au règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux;
- **QUE** le promoteur, cède sans considération monétaire, l'ensemble des emprises de rue pour les passages piétons, les espaces parcs, ainsi que toutes les servitudes d'utilités publiques, le tout selon le concept proposé.

QUE l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises, et ce, tant au niveau municipal qu'à tout autre palier gouvernemental.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 12 / CONTRE : 4)

RÉSOLUTION NO. : 432-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-732-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise un amendement budgétaire afin de couvrir le paiement des primes d'assurance automobile de la Ville de Terrebonne, et ce, pour permettre le maintien des opérations de la Direction du greffe et des affaires juridiques, soit pour une somme de 207 053,13 \$, taxes incluses, pour l'année 2021.

QUE l'affectation de la somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté et l'amendement budgétaire soient autorisés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 433-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-733-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

ATTENDU l'article 558 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne fixe au dimanche 5 septembre 2021 la tenue du scrutin référendaire devant se dérouler entièrement par correspondance, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, concernant le règlement numéro 1001-322 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer les zones 9364-06, 9364-07, 9364-16, 9364-17, 9364-37, 9364-46, 9364-56 et 9364-57 pour le secteur Les Jardins d'Angora, phase 2.

QUE la rémunération du personnel référendaire soit fixée telle que détaillée au dossier décisionnel.

QUE le budget pour la tenue du scrutin référendaire soit approuvé au montant de 87 500 \$.

QUE l'affectation de la somme à même l'excédent de fonctionnement non affecté et l'amendement budgétaire vers le poste budgétaire numéro 12100-2414, « Élections et référendums », soient autorisés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 434-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-770-REC du comité exécutif extraordinaire du 5 juillet 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne retire le caractère public du lot numéro 6 375 862 du cadastre du Québec afin que cet immeuble soit désormais inclus au domaine privé de la Ville de Terrebonne et non plus affecté à l'utilité publique.

QUE le conseil approuve l'Addenda à la promesse d'échange intervenue entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc. (« Métro ») les 12 et 20 novembre 2020, relativement à l'échange des lots 6 375 860, 6 375 862 et 6 444 535 du cadastre du Québec, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, et ce, selon les termes et conditions y mentionnés et faisant partie intégrante de la présente.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit addenda incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte d'échange et servitude à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro, substantiellement conforme à ladite promesse d'échange et audit addenda à la promesse d'échange, ainsi que tout document afférent.

QUE les frais et honoraires inhérents à la présente transaction soient à la charge de Métro.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 435-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-771-REC du comité exécutif extraordinaire du 5 juillet 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le *Protocole d'entente selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, sur les travaux rue Théodore-Viau, sur les lots 6 375 860 et 6 444 535 (bassin de rétention) du cadastre du Québec* dans le cadre du projet de développement de la rue Théodore-Viau et du

centre de distribution à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Métro Québec Immobilier inc.

QUE le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit protocole d'entente incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADMINISTRATION ET FINANCES

RÉSOLUTION NO. : 436-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-555-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 428-13, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 437-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-610-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 734-3, intitulé « *Règlement modifiant le règlement 734 sur la gestion contractuelle, afin de prévoir des mesures favorisant l'achat québécois pour les contrats comportant une dépense inférieure au seuil prévu pour une demande de soumissions publiques, pour une période de trois ans* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 438-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-669-REC du comité exécutif du 16 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2020, pour un montant total de 122 033,57 \$, et ce, conformément à l'article 8, 3^e alinéa, de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE ledit montant total est détaillé et présenté à l'annexe « A » jointe au dossier décisionnel et faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 439-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-686-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine la nomination par intérim de madame Céline Bélanger à titre d'assistante-trésorière de la Direction de l'administration et des finances, en remplacement de madame Marie-France Turpin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 440-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-734-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne souligne le travail effectué par madame Jocelyne David dans le cadre de ses fonctions à titre de membre indépendante du comité de vérification, pour la période de février 2019 à février 2021, et la remercie pour sa contribution à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 441-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-735-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la recommandation CE-2021-732-REC, a mandaté la Direction de l'administration et des finances pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'annuler dans ses registres les soldes résiduels de chacun des règlements tels qu'ils sont précisés à l'annexe 1;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie les règlements d'emprunt compte tenu, et le cas échéant, des appropriations des activités de fonctionnement et des subventions reçues, en remplaçant les montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés à l'annexe 1 jointe au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 442-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-736-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne amende la résolution 241-05-2013 afin de fixer la rémunération des membres indépendants du comité de vérification à 100 \$ chacun, par présence à une séance, ainsi que le remboursement des dépenses encourues dans l'exercice de leurs activités lorsque celles-ci sont effectuées en dehors du territoire de la MRC Les Moulins, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 443-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-737-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations, au montant de 20 786 000 \$, qui sera réalisé le 23 juillet 2021 et réparti selon le tableau joint au dossier décisionnel pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. GÉNIE ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. : 444-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-526-REC du comité exécutif du 12 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 501-5, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 501 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Terrebonne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 445-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-558-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Brigitte Villeneuve**
APPUYÉ PAR **Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 797, intitulé « *Règlement permettant la réalisation de travaux de rattrapage et de maintien d'actifs d'assainissement des eaux usées de conduites de refoulement, de postes de pompage, d'étangs aérés, de l'usine rue Benoît ainsi que l'acquisition de pompes, et prévoyant pour en payer le coût, un emprunt au montant de 2 950 000 \$* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 446-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-560-REC du comité exécutif du 26 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 796, intitulé « *Règlement de type parapluie permettant d'effectuer divers travaux et diverses acquisitions dans les parcs et espaces verts pour le maintien et la mise à niveau des actifs de la Ville de Terrebonne et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 4 320 000 \$ sur un terme de 10 ans* ».

QUE la tenue de registre des personnes habiles à voter, prévue à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacée par la consultation par appel de demandes écrites, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 447-07-2021

Le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 730-4 modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage et remplaçant le règlement numéro 654 et ses amendements.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 448-07-2021

Le conseiller **Yan Maisonneuve** donne avis de motion et dépose, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 798 permettant la réalisation de travaux d'implantation et le remplacement des équipements de suivi de l'eau et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 1 850 000 \$.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NO. : 449-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-644-REC du comité exécutif du 9 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Serge Gagnon**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne exerce la première option de renouvellement prévue au contrat SA20-9043 octroyé à la société **SERVICES NEIGE OPTIMUM INC.** pour la

disposition des neiges usées, au montant de 600 169,50 \$, taxes incluses, pour une période d'un (1) an à compter du 15 septembre 2021, majorant ainsi le montant total du contrat de 596 720,25 \$, taxes incluses, à un montant de 1 196 889,75 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 450-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-646-REC du comité exécutif du 9 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3023 à **CONSTRUCTION DENIS ET GHYSLAINE GAGNON INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de construction d'une toiture sur les dalles du marché public du parc Saint-Sacrement, au prix de sa soumission, soit une somme de 398 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'un montant maximal de 39 800 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation, pour une dépense totale de 437 800 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 451-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-670-REC du comité exécutif du 16 juin 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la recommandation CE-2021-670-REC, a mandaté la Direction de l'administration et des finances pour assurer le suivi budgétaire spécifique au nouvel objet défini;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la définition du nouvel objet numéro 6, « **Travaux de réfection de la toiture de la bibliothèque Judith-Jasmin** », qui fera partie du règlement d'emprunt parapluie numéro 774, sous la rubrique « *Maintien d'actif – mécanique et architecture* ».

QUE le montant estimatif de l'objet numéro 6 est de 265 000 \$, taxes incluses, soit 235 000 \$, taxes incluses, pour des travaux et 30 000 \$, taxes incluses, pour des honoraires professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 452-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-672-REC du comité exécutif du 16 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise une dépense additionnelle de 99 663,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA17-3002 octroyé à **CONSTRUCTION LARCO INC.** pour le projet intitulé « Station de pompage Pôle de la Croisée et travaux connexes », majorant ainsi le montant du contrat initial de 2 155 781,02 \$, taxes incluses, à un montant total de 2 255 444,52 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 453-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-691-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prenne connaissance des dépenses réelles et autorise l'écart de 117 198,97 \$, taxes incluses, par rapport au montant préalablement accordé de 600 000 \$, taxes incluses, pour la réparation en urgence de la conduite d'eau potable sous la bretelle d'accès menant de l'autoroute 40 direction ouest vers l'autoroute 640 direction ouest, soit un montant total de 717 198,97 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont :

- La dépense nette de l'écart financée par l'excédent de fonctionnement non affecté;
- L'amendement budgétaire au montant de 107 019 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 454-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-741-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine le renouvellement annuel de la délégation pour l'application du règlement numéro 2008-47 en matière d'assainissement des eaux avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 455-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-742-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude par destination du propriétaire de conservation et de non-construction par la Ville de Terrebonne, affectant le lot 2 922 075 du cadastre du Québec à titre de fonds servant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 456-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-743-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde le contrat SA21-3037 à **BERNARD MALO INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de démolition et reconstruction de la caserne incendie numéro 4, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 7 548 604,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence maximale de 905 832,54 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 806 par le ministère des Affaires municipales et de

l'Habitation, préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 457-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-745-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Marc-André Michaud**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la réallocation des sommes déjà prévues d'un montant additionnel de 300 000 \$, taxes incluses, à l'objet numéro 1 du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 « **Services professionnels et travaux de construction pour le réaménagement du parc Pierre-Le Gardeur, à Terrebonne** », pour les services professionnels, la surveillance des travaux et les contingences de construction, majorant ainsi le montant initial de 1 800 000 \$, taxes incluses, préalablement approuvé, à un montant maximal de 2 100 000 \$, taxes incluses.

QUE le conseil accorde le contrat SA21-3036 à **LANCO AMÉNAGEMENT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de réaménagement du parc Pierre-Le Gardeur, pour une somme de 1 459 469,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public, ainsi qu'une contingence au montant de 140 000 \$, taxes incluses, afin de pallier aux conditions existantes du parc et à d'éventuelles modifications nécessaires pouvant survenir en cours de réalisation.

QUE l'octroi dudit contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt parapluie numéro 767 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, préalablement à l'avis de promulgation pour l'entrée en vigueur dudit règlement.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 458-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-748-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Serge Gagnon**
APPUYÉ PAR **Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'avis de non-renouvellement concernant l'entente intermunicipale entre la

Ville de Terrebonne et la Ville de Bois-des-Filion relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services, de la part de la Ville de Terrebonne, d'un système commun d'assainissement des eaux usées.

QUE le directeur de la Direction du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avis de non-renouvellement concernant ladite entente intermunicipale.

QU'une copie de la présente résolution soit jointe à l'avis à transmettre à la Ville de Bois-des-Filion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 459-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-749-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'avis de non-renouvellement concernant l'entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services, de la part de la Ville de Terrebonne, d'un système commun d'assainissement des eaux usées.

QUE le directeur de la Direction du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avis de non-renouvellement concernant ladite entente intermunicipale.

QU'une copie de la présente résolution soit jointe à l'avis à transmettre à la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 460-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-750-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'avis de non-renouvellement concernant l'entente intermunicipale entre la Ville de Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (« RAIM ») relativement à la construction et à l'exploitation par fourniture de services, de la part de la Ville de Terrebonne, d'un système commun d'assainissement des eaux usées.

QUE le directeur de la Direction du génie et de l'environnement soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avis de non-renouvellement concernant ladite entente intermunicipale.

QU'une copie de la présente résolution soit jointe à l'avis à transmettre à la RAIM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 461-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-752-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le *Plan directeur d'accessibilité et d'aménagement du Corridor de biodiversité Urbanova* de juin 2021 et planifie sa mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 462-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-753-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Serge Gagnon**
APPUYÉ PAR **Robert Brisebois**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la Direction du génie et de l'environnement afin d'entreprendre les négociations et démarches nécessaires pour établir une entente tripartite de collaboration entre le ministère des Transports du Québec, la Ville de Terrebonne et la MRC Les Moulins quant au partage des responsabilités concernant l'entretien des infrastructures en lien avec l'ennoisement des terrains au nord de l'échangeur de la montée des Pionniers et/ou des éléments appartenant à chacune des parties respectivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. URBANISME DURABLE

RÉSOLUTION NO. : 463-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-657-REC du comité exécutif du 9 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00166
Réduction d'une marge
JEAN-PHILIPPE HUET
260, 43^e avenue / Lots 2 922 051 et 2 922 052

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire une résidence unifamiliale isolée, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant à six (6) mètres, alors que la charte des marges « B » du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une marge avant minimale de huit (8) mètres; et
- b) la réduction de la marge arrière à 4,47 mètres, alors que la charte des marges « B » du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 464-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-658-REC du comité exécutif du 9 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00199
Opération cadastrale - Dimension d'un lot
DAUDELIN KEVIN
4380, rue Jean-Paul-Gagnon / Lot 2 920 326

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT que le lot est situé dans une affectation Périurbaine (secteur champêtre) du Plan d'urbanisme, qui ne vise pas une densité d'occupation accrue;

CONSIDÉRANT que lot est partiellement desservi;

QUE le conseil municipal **refuse** la dérogation mineure relative à la superficie minimale d'un lot dans le but de réaliser une opération cadastrale sur le lot 2 920 326 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 465-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-659-REC du comité exécutif du 9 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00154
Largeur minimale d'un lot
RICHARD TELLIER
1120, côte de Terrebonne / Lot 2 921 551

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de créer un lot constructible, de façon à permettre :

- a) la réduction de la largeur minimale du lot désigné « Terrain A » à 24,38 mètres, alors que la charte de lotissement classe « B - lot partiellement desservi » du règlement de zonage numéro 1001 (zones 8860-91 et 8760-44) prévoit un minimum de 25 mètres pour un lot; et
- b) la réduction de la largeur minimale du lot désigné « Terrain A » à 24,38 mètres, alors que les dispositions applicables à un lot se situant dans un corridor riverain et partiellement desservi du tableau « A » de l'article 28 du règlement de lotissement numéro 1002 prévoit un minimum de 30 mètres pour un lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 466-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-708-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00208
Régularisation d'une marge
MARIE-KIM AUBRY
3225, rue Jean / Lot 2 920 094

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant, de façon à permettre :

- a) la réduction de la marge avant à 5,69 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone 8262-72 qui réfère à la charte des marges « A » du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une marge avant minimale de six (6) mètres; et
- b) la réduction de la marge arrière à 3,93 mètres, alors que la grille des usages et normes de la zone 8262-72 qui réfère à la charte des marges « A » du règlement de zonage numéro 1001 prescrit une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 467-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-709-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00146
Superficie d'une construction accessoire
ROSA AUCLAIR
375, 75^e avenue / Lot 2 439 488

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de permettre la conservation du garage isolé existant pour donner suite à une opération cadastrale, pour autoriser :

- a) l'augmentation du pourcentage d'occupation maximal d'un bâtiment accessoire à 10,7 % de la superficie du terrain, alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un pourcentage maximal de 10 % de la superficie du terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 468-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-710-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 15 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00205
Superficie d'une construction accessoire
GILDAS POULIN
Chemin Gascon / Lot 6 418 549

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but de construire un garage isolé, de façon à permettre :

- a) l'augmentation de la superficie d'implantation au sol à 102,56 mètres carrés, correspondant à 1,6 % de la superficie du terrain, alors que l'article 115 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit pour un usage résidentiel une superficie d'implantation au sol à 75 mètres carrés maximum et 10 % de la superficie du terrain pour un garage privé isolé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 469-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-759-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public a été publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne en date du 18 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

Dérogation mineure 2021-00234
Profondeur de la surlargeur de manœuvre
10453501 CANADA INC.
Avenue de La Croisée / Lots 6 284 999, 6 284 997 et 6 284 998

QUE le conseil municipal accorde la dérogation mineure dans le but d'agrandir le bâtiment principal, de façon à permettre :

- a) la réduction de la surlargeur de manœuvre à 0,40 mètre, alors que l'article 278 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 1,20 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 470-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-754-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-321 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la structure de bâtiment « projet intégré » et « jumelé » pour l'usage du groupe Habitation « Multifamiliale 3 logements » dans la zone 8260-35 (intersection du rang Saint-François et de la montée Gagnon).

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE le conseiller **Réal Leclerc** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-321.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 471-07-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-335 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément au décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public a été publié le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-335 est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-335 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir les limites de la zone 8870-51 et d'en modifier la grille

des usages et des normes pour le projet d'agrandissement de la place commerciale sise au 6160, rue Rodrigue (secteur La Plaine).

QUE l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un scrutin référendaire, prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, soit remplacé par une demande d'approbation référendaire par demande écrite individuelle ou par pétition, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 472-07-2021

ATTENDU l'adoption du projet de règlement numéro 1001-336 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par un appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément au décret numéro 735-2021 du 26 mai 2021, et qu'un avis public a été publié le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE le nombre de commentaires écrits reçus pour le règlement numéro 1001-336 est de zéro (0);

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 1001-336 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-336, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les tours de télécommunication dans la zone 8867-08 (secteur du chemin Gascon à La Plaine)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 473-07-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-328 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-328 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-328, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier les dispositions relatives aux équipements servant à l'entreposage et la collecte des matières résiduelles suite à l'adoption du règlement numéro 729* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 474-07-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-332 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-332 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-332, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la superficie d'implantation et la largeur de façade minimale applicables aux usages commerciaux de classe D, E, F et G de la zone 0363-95 (secteur du boul. des Pionniers)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 475-07-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-334 lors de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2021;

ATTENDU l'adoption du second projet de règlement numéro 1001-334 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

ATTENDU QU'un avis public d'approbation référendaire a été publié le 15 juin 2021;

ATTENDU QUE le nombre de demandes écrites reçues des personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire est de zéro (0);

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 1001-334, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles usagés » dans les zones 8062-18, 8062-24, 8062-187 et 8063-10 et d'abroger la zone 8063-11 (montée Gagnon) ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 476-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-623-REC du comité exécutif du 2 juin 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 82-5, intitulé « *Règlement modifiant le règlement numéro 82 sur le bruit et les nuisances afin de modifier les heures encadrant la limite de bruit à l'extérieur des bâtiments, abroger la prise de mesure du bruit à l'intérieur des bâtiments ainsi que modifier les amendes imposées en cas d'infraction ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 477-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-713-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1005-042 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 afin de réviser certains travaux et ouvrages assujettis ainsi que certains secteurs d'application.

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE la conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1005-042.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 478-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-761-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-333 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la zone 9463-17 pour y autoriser l'usage « Multifamilial de 13 logements et plus » ainsi que certains usages commerciaux (secteur du PPU des artères commerciales : montée Masson/Secteur Nord).

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public, pour une période de quinze (15) jours, remplaçant ainsi l'assemblée publique de consultation, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE la conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 1001-333.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 479-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-762-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Ricard

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 810 relatif à la citation des biens et immeubles patrimoniaux.

QUE la désignation des biens et immeubles patrimoniaux ainsi que les motifs de la citation sont détaillés au règlement numéro 810 pour faire partie intégrante de la présente résolution.

QUE le règlement soit en vigueur et prendra effet à compter du 17 septembre 2021.

QUE toute personne intéressée puisse faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine lors de la séance publique qui se tiendra le mardi 24 août 2021, laquelle sera accompagnée d'une consultation par appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, soit du 9 au 24 août 2021, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit et est désignée afin de transmettre à chaque propriétaire d'un immeuble patrimonial ou,

dans le cas d'un site patrimonial à chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le site patrimonial, un avis spécial écrit accompagné d'une copie certifiée conforme de l'avis de motion.

QUE la conseillère **Nathalie Ricard** donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 810.

Copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 480-07-2021

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement numéro 1001-329 lors de la séance ordinaire tenue le 7 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le greffier à fixer l'assemblée publique de consultation du règlement numéro 1001-329 au 18 août 2021, 19 heures, à la Cité GénérAction 55+ située au 702, montée Masson à Terrebonne.

QUE le conseiller monsieur Éric Fortin soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

QUE le greffier de la Ville de Terrebonne soit autorisé à procéder à un avis public pour consultation écrite par appel de commentaires écrits, pour une période de quinze (15) jours, conformément à l'Arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 481-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-676-REC du comité exécutif du 16 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Serge Gagnon**
APPUYÉ PAR **Éric Fortin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

PAE 2021-00200

PAT-02 pour le projet Natura dans le secteur Urbanova
DÉVELOPPEMENT ALTA VISTA INC.

Avenue Pierre-Dansereau / Lots 6 055 716 et 5 138 629

QUE le conseil municipal accorde le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le transect PAT-02 du projet Natura, dans le secteur Urbanova, selon les plans réalisés par la firme Fahey,

le plan projet de lotissement réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 27 611, ainsi que les documents de présentation du comité consultatif d'urbanisme des 6 et 27 mai 2021, et ce, conformément à l'annexe 2021-00200.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QUE** le projet devra prévoir un ratio de stationnement de deux (2) cases par unité de logement et que pour les habitations unifamiliales isolées, les cases de stationnement comptabilisées seront uniquement celles extérieures;
- b) **QUE** le nombre d'étages pour les zones identifiées de 4 à 15 étages soit réétudié lors de la rédaction du cadre réglementaire pour assurer une gradation harmonieuse, tout en limitant les bâtiments de grande hauteur, et ce, en considérant les dispositions du secteur Alta Vista (T4-01) le long du boulevard Pierre-Dansereau; et
- c) **QUE** les travaux et ouvrages assujettis aux dispositions du règlement numéro 1009, sur le Manuel d'urbanisme durable (MUD) d'Urbanova concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), seront présentés pour fins de recommandation au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 482-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-711-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la recommandation CE-2021-711-REC, a mandaté la Direction de l'urbanisme durable afin de poursuivre sa démarche d'assistance auprès du demandeur pour présenter une demande de PAE complète, et ce, afin que le comité consultatif d'urbanisme examine la demande et vérifie si elle rencontre les critères applicables du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 1010;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Éric Fortin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

**PAE 2021-00076
PAE-01 : La Moody
CONSTRUCTION VILAN INC.
251, rue Saint-Louis / Lots 2 439 202 et 2 915 408**

QUE le conseil municipal donne un avis préliminaire favorable quant à la recevabilité de la présente demande pour le motif que les grands principes (paramètres) du projet respectent :

- a) les usages autorisés par le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le PAE-01 : La Moody (zone 9561-08);
- b) la densité minimale de 24 logements à l'hectare; et
- c) le rappel du passé industriel en conservant le corps du bâtiment patrimonial (Moody).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 483-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-755-REC du comité exécutif du 30 juin 2021;

Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR **Éric Fortin**
APPUYÉ PAR **Nathalie Ricard**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite à la recommandation suivante du comité consultatif d'urbanisme :

PAE 2021-00239

**PAT-10 : Golf des Moulins dans le secteur Urbanova
CONSTRUCTIONS MARTIN COUSINEAU INC.
3435, côte de Terrebonne / Lot 5 782 684**

QUE le conseil municipal autorise le PAE pour le transect PAT-10 du projet Golf des Moulins, dans le secteur Urbanova, selon les plans réalisés par les firmes URBA+ Consultants, Visualiste et Version Paysage, le plan projet de lotissement réalisé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, portant le numéro 27 462 de ses minutes et daté du 8 mars 2021, ainsi que le document de présentation du comité consultatif d'urbanisme du 3 juin 2021, le tout conformément à l'annexe 2021-00239.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Caroline Desbiens et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Réal Leclerc, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Madame la conseillère Nathalie Lepage ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine et Marc-André Michaud votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 12 / CONTRE : 4)**

12. LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION NO. : 484-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-530-REC du comité exécutif du 12 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a déjà été déposé et copie a été remise aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le règlement numéro 4200, intitulé « *Règlement sur le jeu libre dans les rues résidentielles* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 485-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-714-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la *Politique de développement social – Terrebonne, une ville qui nous rassemble et nous rassemble*, incluant les actions phares prévues à ladite politique, conformément à la recommandation d'appui de la Commission du développement social et communautaire (CSOC-2021-06-09/01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. RESSOURCES HUMAINES

RÉSOLUTION NO. : 486-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-772-REC du comité exécutif extraordinaire du 5 juillet 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'embauche de madame Élyse Grondin-de Courval à titre de directrice du génie et de l'environnement à la Direction du génie et de l'environnement, à compter du mardi 7 septembre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Élyse Grondin-de Courval soit fixé au 8^e échelon de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 487-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-773-REC du comité exécutif extraordinaire du 5 juillet 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne entérine l'embauche de madame Émilie Desaulniers à titre de cheffe de section, comptabilité et assistante-trésorière à la Direction de l'administration et des finances, à compter du mardi 10 août 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Émilie Desaulniers soit fixé au 9^e échelon de la classe 5, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE – INCENDIE – POLICE

15. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION NO. : 488-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-715-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Jacques Demers
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'adhésion de la Ville de Terrebonne au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour un mandat visant l'achat de micro-ordinateurs, portables, serveurs, tablettes, pour la période du 13 janvier 2022 au 12 janvier 2024, incluant une période de prolongation de six (6) mois, si applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO. : 489-07-2021

ATTENDU la recommandation CE-2021-716-REC du comité exécutif du 23 juin 2021;

**Il est, par conséquent, PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Jacques Demers**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne amende la résolution du comité exécutif CE-2021-630-REC et la résolution du conseil municipal 405-06-2021 afin de corriger le montant maximal de la dépense relativement à l'entente-cadre de services

professionnels SA21-8006 avec la société Esri Canada inc., pour un montant maximal de 1 235 908,45 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DES COMMUNICATIONS

17. DÉPÔT DE PROPOSITIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller monsieur Simon Paquin, ayant préalablement déclaré son intérêt concernant le point 17.1 à l'ordre du jour de la séance, s'abstient de prendre part aux délibérations et à la décision sur ce sujet, et quitte la salle.

RÉSOLUTION NO : 490-07-2021

ATTENDU QUE le conseiller Simon Paquin a été cité en déontologie par la Commission municipale du Québec le 28 mai 2021, tel qu'il appert de la citation en déontologie municipale jointe à la présente résolution;

ATTENDU QUE le conseiller Simon Paquin est notamment vice-président du comité exécutif de la Ville de Terrebonne, président de la Commission du développement social et communautaire, membre de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, membre de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, membre du conseil de la MRC Les Moulins, ainsi que de plusieurs comités et conseils d'administration;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec affirme que les renseignements en sa possession sont susceptibles de démontrer que le conseiller Simon Paquin a commis plusieurs manquements au règlement numéro 505-4 du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Terrebonne, en agissant de façon à favoriser ses intérêts personnels ou d'une manière abusive ceux d'une institution dont il agissait comme administrateur;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR Robert Morin**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne modifie la résolution numéro 131-03-2021 nommant les conseillères et conseillers pour siéger au sein de comités et commissions de la Ville de Terrebonne afin de retirer Simon Paquin de ses fonctions au sein des différents comités et commissions incluant au sein du comité exécutif et comme membre du conseil et comité de la MRC Les Moulins, jusqu'à ce la Commission municipale du Québec ait rendu sa décision.

QUE le conseil municipal invite le maire et le comité exécutif à proposer une liste à jour des nominations sur les commissions et différents comités qui soit représentative de la composition et de la diversité politiques du conseil municipal.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine, Réal Leclerc et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Simon Paquin a quitté la séance et n'a pas participé aux délibérations.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 6 / CONTRE : 9)**

Le conseiller monsieur Simon Paquin revient dans la salle.

RÉSOLUTION NO : 491-07-2021

ATTENDU QUE le comité de circulation a le mandat d'analyser les requêtes de circulation des citoyens et d'émettre des recommandations au comité exécutif, notamment sur les limites de vitesse, le stationnement, les arrêts, la synchronisation des feux de circulation et les mesures de modération de la vitesse;

ATTENDU QUE des intérêts politiques semblent influencer certaines décisions du comité de circulation au détriment des intérêts des citoyens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'améliorer le temps de traitement des requêtes des citoyens au comité de circulation et la collaboration offerte par la Ville dans la recherche de solution lorsqu'un enjeu de sécurité est soulevé par les citoyens;

ATTENDU QUE le maire et son équipe de conseillers avaient pris l'engagement électoral de réformer le comité de circulation, notamment en bonifiant son mandat « afin d'y ajouter une représentation des citoyens » et en fixant une limite de « 90 jours pour donner un suivi à toute pétition déposée par des citoyens du territoire »;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Morin
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la direction générale de réformer le comité de circulation afin de le dépolitiser.

QUE le conseil municipal fixe à un maximum de 90 jours la période offerte au comité de circulation pour analyser, recommander et transmettre le suivi à toute requête.

QUE le conseil municipal attribue les ressources suffisantes pour améliorer l'efficacité des suivis et réduire les délais dans le traitement des requêtes des citoyens.

Mesdames les conseillères Nathalie Lepage et Caroline Desbiens ainsi que messieurs les conseillers Robert Morin, André Fontaine, Réal Leclerc et Marc-André Michaud votent **pour** l'adoption de la présente résolution.

Mesdames les conseillères Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance et Nathalie Ricard ainsi que messieurs les conseillers Dany St-Pierre, Serge Gagnon, Éric Fortin, Yan Maisonneuve, Simon Paquin, Jacques Demers et Robert Brisebois votent **contre** l'adoption de la présente résolution.

**REJETÉE À LA MAJORITÉ
(POUR : 6 / CONTRE : 10)**

18. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION ET DE PROJETS DE RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

19. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage situé au 754, rue Saint-Pierre à Terrebonne, le lundi 23 août à 19 heures.

20. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

21. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLUS

22. RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSION

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO : 492-07-2021

PROPOSÉE PAR : Jacques Demers

APPUYÉE PAR : Robert Brisebois

QUE la séance soit et est levée à 22 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Greffier